

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-R-009**

**Séance à distance du 16 mars 2021**

**Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle  
Régionale de l'étang de Saint-Bonnet**

Lors de sa séance à distance du 16 mars 2021, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de l'étang de Saint-Bonnet (Isère).

Le CSRPN rend un **avis favorable** à cette demande avec les recommandations suivantes :

1. utiliser l'opportunité de ces travaux pour mettre en place des dispositifs permettant de réduire les apports de polluants qui arrivent avec les eaux pluviales dans l'étang ;
2. le risque de pollution accidentelle sur la route doit être pris en compte et géré avec des dispositifs permettant d'éviter les impacts sur le milieu naturel ; en cas de pollution, un suivi doit être mis en place ;
3. pour la revégétalisation, utiliser des plantes de la marque végétal local.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

